

Le titulaire de ce bac pro est un professionnel qualifié capable de prendre en charge des chantiers dans les secteurs de l'assainissement, du nettoyage de sites industriels et de la dépollution des sites naturels pollués. Il organise des chantiers (durée, méthode, matériels, matériaux, personnel), les met en place et en assure le suivi. Les enseignements de sciences et technologies de la protection de l'environnement lui donnent les capacités de contrôler ou d'expertiser l'application des réglementations, la gestion des risques, la maîtrise de la qualité. Apte à évaluer les pollutions et les nuisances sur les écosystèmes, il est formé pour proposer des actions préventives et correctives.

#### Les activités exercées :

- Nettoyement manuel et mécanisé
- Collecte, réception et contrôle de la matière entrante
- Préparation et les tris (manuel, mécanique, automatisé...)
- Conditionnement, stockage, contrôle qualité de la matière première recyclée
- La maintenance des machines et des matériels

#### Les secteurs d'activités :

Le recyclage, la valorisation des déchets, la collecte des déchets ménagers et industriels, la propreté urbaine.

Les filières de traitement sont : les métaux, le verre, le plastique, les textiles, le papier-carton, la déconstruction automobile, le bois et les palettes, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les solvants, les plumes et duvets, le compostage, les déchets du BTP...



#### Débouchés

Le titulaire de la spécialité gestion des pollutions et protection de l'environnement de baccalauréat professionnel exerce principalement dans les secteurs :

- De l'assainissement et du nettoyage industriel :
  - Maintenance des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif et non collectif d'eaux usées et pluviales,
  - Hygiène immobilière : entretien des canalisations et prestation 3D (désinfection, dératisation, désinsectisation),
  - Nettoyage des sites industriels,
  - Dépollution des sites,
  - Collecte et transport des déchets industriels,
  - Gestion des déchets en centre de transit, de regroupement et de tri ;
- Du nettoyage.
- De la collecte, tri et conditionnement des déchets solides.

#### Métier(s) accessible(s) :

- Conducteur de chantier dans le secteur de l'assainissement et du nettoyage de sites industriels et de la dépollution des sites naturels pollués,
- Chef de chantier dans le secteur de la propreté urbaine,
- 
- 

- Chef d'équipe ou chef de chantier dans le secteur de la collecte, du tri, du traitement, de la valorisation et de l'élimination des déchets



#### Accès à la formation

##### Admission de droit :

- Classe de 3<sup>e</sup>



#### Programme

Grille horaire (a)	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité  
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève  
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves  
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,) ou poursuite d'études.



#### Enseignements professionnels

- Connaissance de l'environnement de travail
- Communication professionnelle et animation d'une équipe
- Contrôle qualité Santé et sécurité au travail
- Sciences et technologies de la protection de l'environnement : Écologie et biodiversité, Microbiologie



appliquée, Les catastrophes et incidences environnementales, Impact des pollutions sur les écosystèmes,

- Technologie et techniques professionnelles dans les 3 domaines : Assainissement, Hygiène immobilière, Nettoyage et dépollution des sites industriels, Nettoyement, Collecte des déchets solides, Tri des déchets et conditionnement en vue de la réutilisation des matières premières,

## Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines, incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme de niveau V. Les 22 semaines sont réparties sur les trois années de formation. Cette durée ne peut être fractionnée en plus de six périodes, la durée de chaque période ne pouvant être inférieure à trois semaines.

En classe de seconde, les six semaines sont réparties en 3 semaines dans le secteur Assainissement (A51) et 3 semaines dans les secteurs Nettoyement (A52) ou Collecte, tri et conditionnement des déchets (A53).

En début de première professionnelle, l'élève détermine un secteur dominant et un secteur complémentaire en fonction de son projet professionnel. En classes de première et terminale les seize semaines sont réparties comme suit :

12 semaines secteur dominant A51 et 4 semaines secteur complémentaire A52 ou A53

12 semaines secteur dominant A52 ou A53 et 4 semaines secteur complémentaire A51

## Examen

Épreuves	Coef.
<b>E1 : Epreuve scientifique</b>	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
<b>E2 : Sciences et technologies</b>	4
<b>E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	
Sous-épreuve E31 : Techniques professionnelles et analyse de pratique professionnelle	5
Sous-épreuve E32 : Organisation prévisionnelle de chantier	3
Sous-épreuve E34 : Economie Gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>	2
<b>E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral</b>	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5

<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>1</b>
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>1</b>
<b>Epreuves facultatives</b>	
<b>EF1 : Langue vivante étrangère</b>	<b>Pts&gt;10</b>
<b>EF2 : Mobilité facultative</b>	<b>Pts&gt;10</b>

## Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Métiers de l'eau
- BTS Métiers des services à l'environnement
- BTSA Gestion et maîtrise de l'eau

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

## Ou se former en Occitanie

**Gard (30)**

Sommières - Lycée Lucie Aubrac (Public) /

**Hérault (34)**

Sète - Lycée professionnel Irène Frédéric Joliot Curie (Public) /

**I** Formation initiale

**A** Formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

## En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ? Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).



## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès  
04 49 05 80 81 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze  
04 49 05 80 85 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers  
04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne  
04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary  
04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret  
04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel  
04 48 18 55 30 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende  
04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve  
04 48 18 55 60 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Esplanade  
04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne  
04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes  
04 49 05 80 80 - [ce.0301328f@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301328f@ac-montpellier.fr)

Perpignan  
04 11 64 23 66 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas  
04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades  
04 11 64 23 55 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète  
04 67 67 31 00 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi  
Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch  
05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors  
Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin  
05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres  
Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom  
05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville  
05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac  
05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix  
05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes  
05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau  
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - [cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban  
05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret  
05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers  
05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez  
05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens  
05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes  
05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre  
05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail  
05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord  
05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil  
05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)

